

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### A - Identification de l'Acheteur Public

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement  
de l'Aéroport International de Tours Val de Loire  
40 rue de l'aéroport  
37100 TOURS

### B - Objet de la consultation

Délégation de Service Public portant sur l'exploitation de l'aéroport de Tours Val de Loire

### C - Déroulement de la consultation.

#### ■ Publicité :

L'avis de concession a été envoyé à la publication via le profil acheteur AWS <http://www.marches-publics.info/> le 14/11/2022.

Il a été publié:

- Au **B.O.A.M.P.** le 17/11/2022 sous le n° 22-151361
- Au **J.O.U.E.** le 18/11/2022 sous le n° 2022/S 223-641382

Ainsi qu'auprès de :

- **AIR & COSMOS** site internet le 18/11/22 ; papier le 24/11/22
- **La Nouvelle République** site internet le 20/11/22 ; papier le 21/11/22

■ Date et heures limites de réception des candidatures : **15 décembre 2022 à 12h00**

■ Délai de validité des offres : 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des candidatures : NON  OUI

### D - Composition de la commission

Lors de sa réunion en date du **10 janvier 2023 à 10h00**, la commission de délégation de service public était composée comme suit :

#### C1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Bruno FENET	Président	
Nathalie SAVATON	Membre	S
Philippe FOURNIÉ	Membre	T
Etienne MARTEGOUTTE	Membre	S

## C2 - Membres à voix consultative :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-200019123-20230914-CS230914\_01\_Cho-DE

Nom et prénom	Qualité
Nathalie BOUIJOUX	Responsable administrative et financière du SMADAIT
Hélène BRAJOU	BSH Avocats - Membre du groupement d'AMO
Laurent CREMOUX	C5P – Mandataire du groupement d'AMO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023

Affichage : 18/09/2023

## E - Fonctionnement de la commission

### ■ Le quorum est atteint :

NON

OUI

La commission

peut

ne peut pas valablement délibérer.

## F – Décision de la commission

■ Au vu du rapport d'analyse des candidatures et conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service publique décide :

d'admettre les candidats suivants à présenter une offre

- EDEIS CONCESSIONS

- SEALAR (SOCIETE D'EXPLOITATION ET D'ACTION LOCALE POUR LES AEROPORTS REGIONAUX)

pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des candidatures ;

pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des candidatures pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes : *Les représentants de l'ATMO sont satisfaits au moment du vote*  
 (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission ayant voix délibérative.)

Bureau de réception - Ministère de l'Intérieur

037/200019123-20230914-CS230914\_01\_Cho-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023

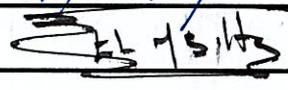
Affichage : 18/09/2023

1. Pour : *Unanimité des membres présents*
2. Contre : *—*
3. Abstention : *—*

## G - Signature des membres de la commission

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

### F1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Signature/Présence
Bruno FENET	
Nathalie SAVATON	<i>En visio</i>
Philippe FOURNIÉ	<i>Absent, convoqué le 20/12/2022</i>
Etienne MARTEGOUTTE	

### F2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Signature/Présence
Nathalie BOUIJOUX	
Hélène BRAJOU	<i>En visio</i>
Laurent CREMOUX	<i>En visio</i>

## G - Observations des membres de la commission

- St. Martegoutte s'interroge sur les actionnaires d'Edéis. L'ATMO précise qu'il s'agit d'une SA par action simplifiée à associé unique. En ce qui concerne SEALAR société par actions simplifiée, cette structure récente s'appuie sur INFISO, l'CCI AMPI et TPF Ingénierie.
- St. Martegoutte demande s'il est normal que seuls ces 2 candidats aient répondu. L'ATMO répond que Vinci AIRPORT qui a pourtant commencé avec des aéroports régionaux, répond désormais que si > à 1 million de pass. Edéis s'appuie sur des structures locales de type C&S pour répondre ce qui n'est plus le cas à Tours. EIFFAGE demande et n'a répondu que pour Toulouse (achat des parts chinoises) à ce jour. Il y aura bien une concurrence entre les 2 candidats.
- Mme Savatton ajoute que ces 2 candidats sont différents et qu'il y aura une bonne émulation avec des exigences du STAD Air clairement identifiées.
- St. Martegoutte conclut que ces 2 candidats vont permettre de challenger l'offre.